

RAPPORT D'ANALYSES CHIMIQUES N° 785

Prélèvement du 27.07.2010

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 10 Août 2010

N/ réf. :

Vulliens - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon n° 1 : Immeuble administration communale - Buanderie - Robinet de la plonge

Température (°C)	17.1	Aspect :	
pH	7.8	Bromure (mg Br/l)	< 0.1
Conductivité à 20°C (µS/cm)	603	Oxydabilité (mg KMnO ₄ par litre)	1.0
Turbidité (UT/F)	0.2	Carbone organique total (mg C/l)	0.4
Dureté totale (°F)	36.0	Ammoniaque (mg NH ₄ par litre)	0.005
Dureté carbonatée (°F)	31.4	Nitrite (mg NO ₂ par litre)	0.000
Calcium (mg Ca/l)	113	Orthophosphate (mg PO ₄ par litre)	0.015
Magnésium (mg Mg/l)	18.9		
Sodium (mg Na/l)	5.1		
Potassium (mg K/l)	2.1		
Hydrogencarbonates (mg HCO ₃ par litre)	383		
Sulfate (mg SO ₄ par litre)	15.4		
Nitrate (mg NO ₃ par litre)	23.0		
Chlorure (mg Cl/l)	13.9		
Fluorure (mg F/l)	0.10		

Conclusions :

Eau dure.

Conforme, du point de vue de la composition chimique et dans la limite des paramètres analysés, aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires.

Copie : - AIEJ

Frais d'analyses : Fr. 30.00 (seule l'analyse de nitrate est facturée)

Frais de prélèvement : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.

RAPPORT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES N° 2469

Prélèvement du 27.07.2010

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 10 Août 2010

N/réf. :

Vulliens - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune
(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon N° 1	Germes aérobies par ml	Escherichia coli par 100 ml	Entérocoques par 100 ml
Immeuble administration communale - Buanderie - Robinet de la plonge	4	0	0

Conclusions :

Conforme aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

Copie : - AIEJ

Frais d'analyses : Fr. 100.00
Frais de prélèvements : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.



S SCHWEIZERISCHER INSPEKTIONSDIENST
I SERVICE SUISSE D'INSPECTION
S SERVIZIO SVIZZERO D'ISPEZIONE
SWISS INSPECTION SERVICE

N° d'accréditation SIS 037 (selon ISO 17020)



S SCHWEIZERISCHER PRUFSTRELENDIENST
T SERVICE SUISSE D'ESSAI
S SERVIZIO DI PROVA IN SVIZZERA
SWISS TESTING SERVICE

N° d'accréditation STS 176 (selon ISO 17025)